

Recueil de jurisprudence

Exemples de décisions:

Décision du Tribunal administratif de Nantes concernant l'« [annulation de l'approbation du PLU de la commune de Bouguenais](#) » pour absence l'évaluation environnementale, en date du 8 février 2011. Le juge a estimé que le classement en zone UE et UG de deux secteurs limitrophes d'une zone Natura 2000 (compte tenu de la superficie du territoire et de la nature et de l'importance des travaux et aménagements autorisés notamment l'implantation d'activités industrielles) était susceptible d'avoir des effets notables sur l'environnement et de nature à affecter de façon notable un site « Natura 2000 ».

Décision du Tribunal administratif de Caen concernant le « [Recours sur le SCOT Saint-Lois](#) », en date du 17 juin 2010.
Le TA a annulé le SCOT pour plusieurs raisons, dont une transmission "approximative" du SCOT au préfet pour avis au titre de l'évaluation environnementale. Il est donc nécessaire de formaliser la demande d'avis AE en visant les articles correspondants du code dans la lettre de saisine au préfet.

Décision du Tribunal administratif de Poitiers concernant l'« [annulation de l'approbation du PLU de la commune de Bressuire](#) », en date du 22 avril 2010, pour absence de résumé non technique.

Arrêt de la cour d'appel de Rennes concernant la « [condamnation pour pratique de remblais et assèchement d'une zone humide ou de marais sans autorisation administrative](#) », en date du 9 septembre 1999.

Décision du Tribunal administratif de Poitiers concernant l'« [annulation de l'approbation du POS révisé de la commune de La Rochelle](#) », en date du 22 février 2007. Elle concerne le marais de Tasdon et la prise en compte d'une ZNIEFF (+ loi littoral) dans un PLU.